

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026 CCAS DE MONTLUEL et Section CCAS DE CORDIEUX

Conseil d'administration du 30 janvier 2026

Sommaire

Introduction

1 - Sur le plan local

- 1.1 Les diverses missions du CCAS
- 1.2 Rétrospective des actions menées en 2025 : ateliers et animations
- 1.3 Projets d'actions 2026
 - 1.3.1 La résidence des marais
 - 1.3.2 La semaine bleue
 - 1.3.3 Octobre rose
 - 1.3.4 Courir pour Elles
 - 1.3.5 Journée de l'autisme
 - 1.3.6 Ateliers à thèmes
 - 1.3.7 Action jeunes

2 - Le contexte financier

- 2.1 Retour sur 2025
 - 2.1.1 Zoom sur les recettes 2025
 - 2.1.2 Zoom sur les dépenses 2025
- 2.2 Les orientations 2026
 - 2.2.1 Les recettes de fonctionnement
 - 2.2.2 Les recettes d'investissement
 - 2.2.3 Les dépenses de fonctionnement
 - 2.2.4 Les dépenses d'investissement

La section de CORDIEUX du CCAS de MOTLUEL

- Rappel du budget 2025
- Le budget 2026

Le conseil départemental, les communes de plus de 3 500 habitants, les EPCI à fiscalité propre et les syndicats comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants sont tenus de présenter un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Dans le cadre du référentiel M57, le DOB doit intervenir dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget (1). Il doit porter, tant sur le budget principal de l'entité que sur les budgets annexes. Ce débat a vocation à éclairer les élus sur le budget de la collectivité et sa situation financière. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer effectivement leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

(1) Article L5217-10-4 du CGCT par application de l'article L. 2312-1 du CGCT complété par l'article 107, alinéa 4, de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe).

Préambule

Le Projet de Loi de Finances 2026 ayant été déposé le 14 octobre 2025, une décision devait être prise dans les 70 jours suivants, soit le 24 décembre 2025 au plus tard. Face à l'impossibilité de trouver un accord, un projet de loi spéciale a été présenté au Parlement et adopté à l'unanimité le 23 décembre. Publiée au Journal Officiel le 26 décembre 2025, cette loi spéciale n'a pas pour fonction de remplacer le budget pour 2026.

Le PLF 2026 sera, quant à lui, rediscuté début 2026.

Ainsi, dans ce ROB, il vous est présenté le PLF du 14 octobre.

Le budget 2026 sera donc élaboré sur le fondement du budget 2025, principe de base de la loi spéciale.

Le contexte monde connaît une croissance modérée voire ralentie : selon World Bank, la croissance globale devrait être autour de 2,3 % pour 2025.

D'après l'OCDE, la croissance pourrait se situer autour de 2,9 % en 2026, après environ 3,2 % en 2024.

L'inflation recule mais reste au-dessus des cibles dans plusieurs économies avancées.

Les conditions financières sont tendues : emprunts plus coûteux, endettement élevé dans de nombreux pays, incertitude politique et commerciale accrue.

La fragmentation géo-économique (tarifs, chaînes d'approvisionnement, conflits) est un facteur clé de fragilité.

Les risques majeurs sont indéniables :

- Pressions sur l'investissement : l'incertitude commerciale et géopolitique freine l'investissement privé et public.
- Endettement élevé : de nombreux États, collectivités, entreprises ont des niveaux de dette structurants, qui limitent les marges de manœuvre.

- Volatilité des marchés financiers : taux d'intérêt, devises, conditions de crédit, tous sont sujets à des retournements.
- Risque d'un "temps long" de croissance faible : certains rapports évoquent que pour de nombreux pays émergents, la trajectoire de croissance s'éloigne de celle des décennies précédentes.

Le contexte Europe

- Pour la zone euro, la croissance est très modeste : selon l'OCDE, le PIB de la zone euro est attendu à environ 0,9 % en 2025, puis à environ 1,4 % en 2026.
- L'inflation recule : pour l'Union Européenne dans son ensemble, elle est estimée à environ 2,3 % en 2025, et pour la zone euro à environ 2,1 % en 2025.
- La politique monétaire : la BCE a commencé à baisser ses taux et reste attentive à l'équilibre entre soutien à la croissance et maîtrise de l'inflation.
- Les risques persistants : faiblesse de l'investissement, incertitudes géopolitiques, tensions commerciales, coût de l'énergie, qui pèsent sur l'ensemble du continent.

Le contexte France :

- Une croissance faible : la France devrait croître de 0,8 % en 2025, puis 1 % en 2026, contre 1.2 % en 2024 et 1.4 % en 2023.
- Une inflation contenue : l'inflation devrait être de 0.8 % en 2025, de 1.3 % en 2026 contre 2 % en 2024 et 5.2 % en 2022.
- Des finances publiques tendues : pour 2025, un déficit attendu de 5,4 % du PIB et un objectif de 4.7 % pour 2026 contre 5.8 % en 2024 et 5.5% en 2023.
- Les taux d'intérêt : les rendements des obligations françaises restent relativement élevés (≈3,6 % pour 10 ans selon certaines estimations) dans un contexte de coûts de financement toujours importants.
- Un coup de frein de l'emploi privé (- 0.5 % par rapport à 2024), ralentissement des salaires, taux de chômage attendu en légère hausse (7.5 % en 2025, 7.6 % en 2026)

1 - Sur le plan local

1.1 Les diverses missions du CCAS

- La domiciliation ;
- Les aides dites « facultatives » : bons alimentaires et vestimentaires, aides financières ;
- Les aides dites légales : aides du département que le CCAS instruit dans un premier temps avec recherche des obligés alimentaires si besoin, aide pour remplir les documents, avis du Président du CCAS ;
- La gestion de la Résidence des Marais : Résidence autonomie de 10 logements ;
- Le volet « séniors » : chaque année, colis et repas de Noël, organisation de la semaine bleue au mois d'octobre, plan canicule et grand froid ;
- La gestion du logement d'accueil et l'accompagnement des personnes logées ;
- La préparation des Conseils d'Administration ;
- Enquêtes dans le cadre des regroupements familiaux ;
- Le portage de repas ;
- Mise en place d'ateliers pour les séniors de Montluel.
- Le PRE : retour de la gestion par le CCAS en 2026

1.2 Rétrospective des actions menées en 2025 : ateliers et animations

Le Café des aînés

Un groupe de seniors unis continue de se retrouver autour d'un café et de petits gâteaux tous les vendredis matin de 9h30 à 11h30 au trait d'union. L'occasion pour eux d'échanger, faire connaissance et rire. C'est aussi un bon moyen de rompre la solitude. Ce sont entre 15 et 20 personnes qui viennent partager ces bons moments. Depuis octobre, une salle leur a été mise à disposition afin qu'ils puissent partager de nouveau ce moment convivial.

La journée de l'autisme :

Comme tous les ans, le 2 avril, à l'occasion de la journée de l'autisme, la mairie a pu s'illuminer en bleu afin de montrer son soutien aux familles. Les agents, en solidarité avec cette journée, se sont habillés en bleu.



Déménagement du logement d'urgence :

Le logement d'urgence situé au parc Jolion, Faubourg Montbrevail a déménagé rue du Trève début 2025. Le logement est géré par le CCAS sachant que ce sont les assistantes sociales qui sollicitent le CCAS.



Courir pour elles :

C'est une marche ou une course solidaire pour sensibiliser sur le cancer du sein par la pratique d'une activité physique régulière et de soutenir les femmes touchées par la maladie en leur offrant l'accessibilité à des séances d'Activité Physique Adaptée en milieu hospitalier ou associatif.

Agents, élus, seniors ainsi que les mamans du quartier ont montré leur soutien à la campagne contre les cancers en s'inscrivant pour une marche de 5 Km. Le nom de l'équipe est resté le même que l'année dernière : Montlu'elles afin de montrer le soutien à cette campagne.



La Semaine bleue :

Du 08 au 11 octobre le trait d'union a été le porteur de la semaine bleue et à proposé différentes activités sur le thème « Rester en lien », des temps de partage intergénérationnel. Le CCAS de Montluet s'est associé ainsi que la Commune (bibliothèque, école primaire, EHPAD, MFR de la Dombes, collège, club du Bel âge, etc.). Le mercredi un atelier cuisine (cookies) et des jeux avec le centre de Loisirs ont été organisés. Les enfants avaient invité leurs grands-parents qui ont répondu présents. Le jeudi un atelier cartes postales à destination des seniors à l'école de Daudet et au Pôle Petite Enfance ont été confectionnées. Le vendredi, un café lecture avec p'tit déj partagé au trait d'union a été proposé.



LA RESIDENCE DES MARAIS :

- ✚ Fin janvier un moment convivial autour d'une galette et un verre de l'amitié a été organisé avec les élus et les agents du CCAS dans la salle commune de la Résidence. Huit résidentes ont répondu présentes. Ce moment a permis de présenter les vœux. Les résidentes ont pu s'exprimer sur leurs problèmes, leurs souhaits et leurs choix pour des ateliers.
- ✚ En octobre, un conseil de vie sociale a été organisé afin que nos résidents puissent échanger sur le fonctionnement de l'établissement. Chaque habitant a pu s'exprimer sur les problèmes qu'il rencontre personnellement ou collectivement.
Le département s'est joint à notre réunion afin d'expliquer le rôle d'une résidence autonomie et de proposer de nouvelles activités.
Ce conseil de vie sociale est aussi l'occasion de rappeler certaines règles pour le « mieux vivre ensemble ». Le CCAS a pu évoquer les différentes animations qui pourront être proposées en 2026.
- ✚ Fin novembre, les gendarmes sont venus pour aborder différentes situations et préoccupations liées à la sécurité rencontrée dans la rue ou à leur domicile. Huit résidents ont répondu présents, ils ont pu poser des questions auxquelles les intervenants ont répondu.

Malheureusement, il est toujours compliqué de trouver des animations qui correspondent aux attentes des résidents. Or le département nous sollicite quant à la mise en place obligatoire d'ateliers.

LES FETES DE FIN D'ANNÉE :

Pour les fêtes de fin d'année, chaque senior de plus de 70 ans a eu le choix entre un repas ou un colis.

Cette année, ce sont 595 courriers qui ont été envoyés aux personnes de 70 ans et 35 pour Cordieux, fin octobre.

Pour les personnes qui ont choisi le repas, celui-ci s'est tenu à la salle polyvalente le samedi 29 novembre. Les décorations de tables ont été réalisées par L'IME et le cerdon offert par le CCAS de Cordieux. 181 personnes ont participé au repas (Cordieux et Montluel confondus). Le service a été effectué, bénévolement, par 6 jeunes afin de créer du lien intergénérationnel, aidés des élus.

Entre le 15 et le 19 décembre, les équipes constituées de membres d'élus et de bénévoles GEM et le secours catholique, ont distribué 181 colis simples salés, 108 colis duos salés, 81 colis simples sucrés, 33 colis duos sucrés et 26 colis pour la maison de retraite.



1.3 Projets d'actions 2026

1.3.1 LA RESIDENCE DES MARAIS :

Le rafraichissement d'un logement a été réalisé. Une nouvelle résidente a pu intégrer la Résidence.

1.3.2 LA SEMAINE BLEUE :

La semaine bleue est l'occasion pour les acteurs travaillant auprès des aînés d'organiser des animations publiques favorisant les liens entre générations. Suite au peu d'engouement des seniors, de l'année 2024, le CCAS est en réflexion pour le reconduire.

1.3.3 OCTOBRE ROSE :

Octobre rose est un mois d'information et de mobilisation sur le cancer du sein. Une femme sur huit est concernée par le cancer du sein. Les projections pour 2026, qui tiennent compte de l'augmentation qui a suivi, correspondent ainsi au niveau le plus élevé depuis 1990. Plus encourageant la mortalité diminue progressivement depuis les années 1980 avec un déclin de 1,6% par an entre 2010 et 2018. Du 1er au 31 octobre, professionnels de santé, ONG et associations sont rassemblés à travers le monde autour de l'information sur le dépistage du cancer du sein.

Le CCAS réitérera l'installation de couleurs roses à l'intérieur de la Mairie afin de soutenir la cause. D'autres actions pourraient voir le jour.



1.3.4 COURIR POUR ELLE :

Créée en 2009, COURIR POUR ELLES a pour vocation de sensibiliser le grand public à la pratique régulière d'une activité physique comme moyen de prévention contre la maladie et comme soutien aux femmes en traitement pendant et après leur parcours de soin. A cette occasion, le CCAS ainsi que la Mairie participeront aux 5 Kms de marche qui auront lieu à Miribel, date à confirmer.

1.3.5 JOURNEE DE L'AUTISME :



Le 2 avril, c'est la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme. Organisée depuis le 2 avril 2008, cette journée a pour objectif de sensibiliser le grand public à l'autisme qui constitue un véritable défi de santé publique. Reconnu comme un handicap en France depuis 1996, l'autisme ou **troubles du spectre autistique** (TSA) est un **trouble chronique du neurodéveloppement**. Le CCAS réitère son association à Côtière Autisme afin de lui apporter son soutien. A cette occasion, la Mairie sera éclairée en bleu et les agents porteront cette couleur le jeudi 2 avril. Par ailleurs, une structure d'accueil de jour de l'ADAPEI, accueillant des jeunes adultes autistes située à Montluel, est présente sur le territoire. Le CCAS se tient prêt à travailler en collaboration avec cette structure.

1.3.6 ATELIERS A THEMES :

Le CCAS proposera divers ateliers, en partenariat avec la CARSAT, ADAPA tout au long de l'année, informatique, bien-être... Les dates ne sont pas encore arrêtées.

1.3.7 ACTIONS JEUNES :

Comme l'année dernière, le CCAS souhaite continuer son partenariat avec la MFR de Montluel et l'Institut Médico Educatif (IME). C'est à ce titre, que seront organisés des ateliers et des rencontres.

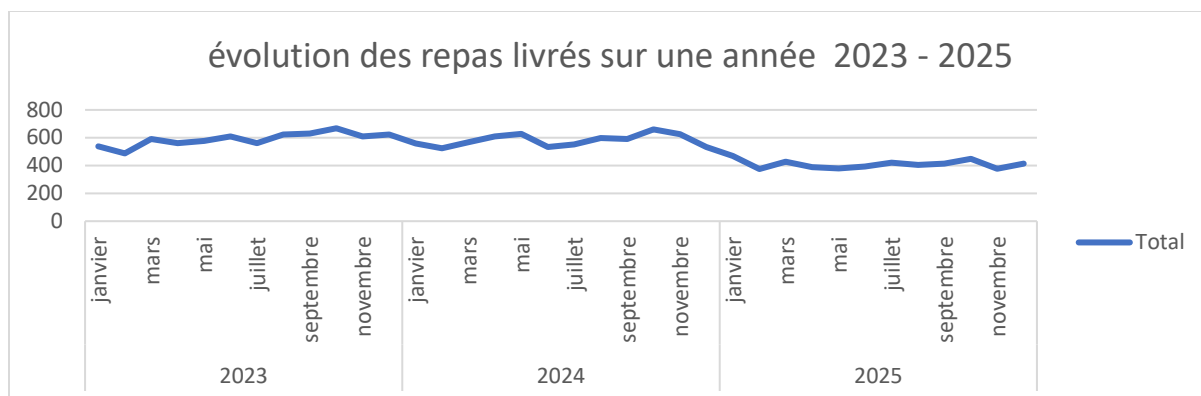
Les jeunes de la MFR de Montluel participeront avec nous à différents temps forts.

2 le contexte financier

2.1.1 Zoom sur les recettes 2025

Les recettes réelles de fonctionnement 2025 ont diminué du fait de la cession de la boulangerie en 2024 qui a considérablement augmenté les recettes 2024 :

- Les concessions cimetières ont augmenté : + 1 150 €
- Néanmoins, le portage de repas a connu une baisse de - 16 K€ par rapport à 2024.



- La subvention communale a été de 40 K€, identique à 2024.
- Les revenus des loyers ont augmenté de + 10.5 K€ suite aux révisions de loyers

Les recettes d'investissement affichent une légère augmentation : + 8.2 K€, grâce :

- Au report positif de 2024 sur 2025 suite à la cession de la boulangerie
- Aux amortissements de biens intégrant le logement acheté 59 place des tilleuls

2.1.2 Zoom sur les dépenses 2025

En 2025, les dépenses de fonctionnement ont diminué de 76 K€ par rapport à l'exercice 2024 sans tenir compte de la cession de la boulangerie :

- L'eau : la régularisation 2024 a permis une diminution de 4 855 € en 2025
- Le chauffage : une baisse de 6 300 € est constatée en 2025. En réalité, le fournisseur ENGIE n'a pas facturé les périodes d'avril, juin et octobre 2025. Ce dysfonctionnement de sa part entraîne donc une fausse baisse et impose une prévision fortement supplémentaire sur le budget 2026.
- L'électricité : les tarifs en baisse ont généré une baisse de 780 €
- Le portage de repas : - 37 400 € en 2025, corrélées avec la baisse de ces recettes
- La location de la Résidence des Marais : + 1650 € correspondant à la révision de la redevance ainsi qu'aux charges (taxe foncière et TEOM)
- Les charges locatives ont augmenté suite à l'achat du logement 59 place des tilleuls et à une importante régularisation de charges de la résidence des Marais portant sur 2023 et 2024 : + 3 700 €.
- Aucune prestation extérieure n'a été effectuée sur cet exercice
- La foire, pas de projet en 2025, soit – 2 900 €
- Les taxes foncières : en diminution du fait de la vente de la boulangerie et de garage ; et suite à une rectification d'imputation pour la résidence des Marais.
- La gratuité de la mise à disposition du personnel communal auprès du CCAS

En investissement, les dépenses s'élèvent à 158 K€ du fait de la finalisation de l'achat du logement 59 place des tilleuls sur le budget 2025.

2.2 Les orientations de 2026

2.2.1 Les recettes de fonctionnement

- Chapitre 002 : Le résultat provisoire de la section de fonctionnement est de + 77 400 €.
- Chapitre 70 : une augmentation de 0.50 € par repas sera appliquée en 2026
- Chapitre 74 : La subvention versée par la commune sera de 60 000 €.
- Chapitre 75 : La part la plus importante des recettes du CCAS provient de l'encaissement des loyers. Il est prévu une augmentation de 3 000 € par rapport au CA 2025.
- 3 000 € sont prévus pour l'encaissement des dépôts de garantie (ce même montant est prévu en dépenses d'investissement).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026
002	Sous-total chapitre 002	42 224,71 €	77 401,33 €
70	Sous-total chapitre 70 - produits des services, du d	79 600,00 €	65 000,00 €
73	Sous-total chapitre 73 - Impôts et taxes	500,00 €	0,00 €
74	Sous-total chapitre 74 - dotations et participations	40 000,00 €	64 729,00 €
75	Sous-total chapitre 75 - autres produits de gestion	109 861,58 €	113 342,00 €
77	Sous-total chapitre 77 - produits exceptionnels	200,00 €	0,00 €
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	272 386,29 €	320 472,33 €

L'écart entre les budgets 2025 et 2026 provient :

- Du résultat (chapitre 002) plus important car les dépenses 2025 ont été faibles.
- De la subvention fléchée PRE de 20 000 € en 2026
- De la projection de l'augmentation des loyers 2026

2.2.2 Les recettes d'investissement

- Le CCAS a pour recettes d'investissement : le solde d'exécution positif de la section d'investissement (chapitre 021), la dotation aux amortissements (chapitre 040), le FCTVA (chapitre 10, ce dernier est estimé à 197 € à l'appui des dépenses éligibles de 2024 ainsi que les dépôts de garantie (chapitre 16).

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitr	Libellé	BP 2025	BP 2026
001	Sous-total chapitre 001 - solde d'exécution	247 795,55 €	106 351,82 €
040	Sous-total chapitre 040 - opérations d'ordre de trans	18 000,00 €	17 000,00 €
10	Sous-total chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves	100,80 €	197,00 €
16	Sous-total chapitre 16	3 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT	268 896,35 €	126 548,82 €

L'écart entre les budgets 2025 et 2026 provient :

- Du solde d'exécution (chapitre 001) très favorable en 2025 du fait de la vente de la boulangerie.

2.2.3 Les dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 : il devra prévoir une dotation suffisante en dépense de chauffage pour absorber le décalage de facturation de 2025 sur 2026 opéré par le fournisseur. Il comportera également 20 000 € de plus en prestations dans le cadre du PRE. La révision de la redevance de la Résidence des Marais sera également prise en compte. La reliure des registres, jamais effectuée à ce jour, sera menée en 2026.

Chapitre 012 : La mise à disposition des moyens de la commune auprès du CCAS restera gracieuse.

Chapitre 042 : l'amortissement diminue au fil des exercices.

Chapitre 65 : il comprend les aides de secours et les subventions octroyées aux associations. Il diminue pour alimenter le chapitre 011 afin de procéder aux reliures des registres du CCAS.

Chapitre 67 : En cas de nécessité d'annulation de titres sur exercices antérieurs.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026
002	Sous-total Résultat d'exploitation reporté		
011	Sous-total chapitre 011 - charges à caractère général	234 986,29 €	287 122,33 €
012	Sous-total chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	0,00 €
042	Sous-total chapitre 042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	18 000,00 €	17 000,00 €
65	Sous-total chapitre 65 - autres charges de gestion courante	18 300,00 €	15 250,00 €
67	Sous-total chapitre 67 - charges exceptionnelles	1 000,00 €	1 000,00 €
68	Sous-total chapitre 68	100,00 €	100,00 €
TOTAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	272 386,29 €	320 472,33 €

L'écart entre les budgets 2025 et 2026 provient du chapitre 011 dont les contraintes 2026 sont exposées ci-dessus.

2.2.4 Les dépenses d'investissement

Le chapitre 16 comprend les remboursements de cautions des logements de la Résidence des Marais : un départ est annoncé en 2026.

Les chapitres 20 et 21 : ce sont les dépenses d'équipements réservées essentiellement aux travaux dans la Résidence des Marais et dans les logements du CCAS.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Libellé	BP 2025	BP 2026	RAR 2025	BP total 2026
16		Sous-total chapitre 16 - emprunts et dettes assimilés	3 000,00 €	1 474,00 €	- €	1 474,00
20		Sous-total chapitre 20 - immobilisations corporelles		- €	924,39 €	924,39 €
21		Sous-total chapitre 21 - immobilisations corporelles	264 496,35 €	123 061,71 €	1 088,72 €	124 150,43
TOTAL		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	268 896,35 €	124 535,71 €	2 013,11 €	126 548,82 €

L'écart entre les budgets 2025 et 2026 provient des RAR 2024 étant liés à la vente de la boulangerie.

La section de CORDIEUX du CCAS de MONTLUEL

Il est rappelé que la section de CORDIEUX ne dispose pas de section d'investissement.

Rappel du budget 2025 :

Les recettes sont de 4 156.37 dont 1 000 € de subvention communale et 3 156.37 € de report d'excédent 2024 :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Article	Libellé	CA 2025
002	002	Résultat d'exploitation reporté	3 156,37
002		Sous-total chapitre 002 - résultat reporté	3 156,37
74	7474	Participations des Communes membres du GFP	1 000,00
74		Sous-total chapitre 74 - participation commune	1 000,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			4 156,37

Les dépenses s'élèvent à 738 € pour les coffrets des fêtes de fin d'année :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Article M57	Libellé	CA 2025
011	60623	Alimentation	0,00
	6232	Fêtes et cérémonies	738,00
		<i>Sous-total chap 011</i>	738,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			738,00

Le résultat de l'exercice est de + 262 € et de 3 418.37 € en cumulé.

Le budget 2026 :

- Les dépenses de fonctionnement : 4 418.37 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Article M57	Libellé	BP 2026
011	60623	Alimentation	2 918,37
	6232	Fêtes et cérémonies	1 500,00
		<i>Sous-total chap 011</i>	4 418,37
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			4 418,37

- Les recettes de fonctionnement : 4 418.37 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Article	Libellé	BP 2026
002	002	Résultat d'exploitation reporté	3 418,37
002		<i>Sous-total chapitre 002 - résultat reporté</i>	3 418,37
74	7474	Participations des Communes membres du GFP	1 000,00
74		<i>Sous-total chapitre 74 - participation commune</i>	1 000,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			4 418,37

Les recettes 2026 sont composées du report de l'excédent des années antérieures et de la subvention communale de 1 000 €.